



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des
Pays de la Loire
Service ressources naturelles et paysages

Angers, le 06 AOUT 2019

Nos réf : SRNP/DB/AL NB 19-288
Affaire suivie par : Amélie LECOQ
amelie.lecoq@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02 72 74 76 21



Le Préfet de Maine-et-Loire
à

Mesdames et Messieurs les Membres du
Comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée
de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau »

(Liste in fine)

Objet : Extension du périmètre des sites Natura 2000 n° FR5212003 et FR5200629 « Vallée
de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau »

PJ : Dossier de consultation

L'intérêt écologique de la vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau a justifié l'intégration de ce site au réseau Natura 2000. Le site a ainsi été désigné par la Commission Européenne comme :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR5212003 désignée par arrêté ministériel du 5 janvier 2006 au titre de la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages,
- et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n° FR5200629 désignée par arrêté ministériel du 10 avril 2015 au titre de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Les deux sites portent l'appellation « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau ».

Les sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » s'étendent sur une cinquantaine de kilomètres le long de la Loire. Ils correspondent au lit majeur endigué de la Loire, du bec de Vienne au bec de Maine. Leurs enjeux principaux portent donc sur le fleuve proprement dit, mais également sur les milieux alluviaux riverains et sur les espèces qu'ils abritent.

Un document d'objectifs (DOCOB), c'est-à-dire un plan de gestion des sites, a été rédigé en concertation avec les acteurs locaux, sous l'égide du comité de pilotage (COPIL) dont vous êtes membre. Au cours des inventaires et des concertations réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, il s'est avéré important et justifié d'un point de vue scientifique d'étendre le périmètre du site en rives nord et sud de la Loire et à la vallée du Thouet. Le DOCOB a d'ailleurs été rédigé en 2009 comme si l'extension avait été validée par la Commission européenne. La mise à jour des connaissances et l'évolution des enjeux ont depuis confirmé cette nécessité de réviser le périmètre des sites et d'intégrer de nouveaux territoires.

.../...

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, structure animatrice des sites, et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ont ainsi travaillé à la définition d'un nouveau périmètre, en concertation avec le Muséum national d'Histoire naturelle et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Le projet d'extension concerne le lit majeur de la Loire à l'aval de Gennes-Val-de-Loire, les zones humides en rive droite de la Loire, la vallée du Thouet et le coteau calcaire saumurois. Le fait d'intégrer ces zones au site Natura 2000 permettra d'envisager une gestion des espaces naturels et des espèces d'intérêt communautaire de manière globale et cohérente.

Réuni le 28 mars 2019, le COPIL a donné un avis favorable à ce projet de périmètre.

Je vous informe que je procède, en vertu des articles L 414-1 et R 414-3 du Code de l'environnement, à la consultation des organes délibérants des communes et établissements publics de coopération intercommunale territorialement concernés par la révision du périmètre et du commandant de la région Terre Nord-Ouest.

Vous trouverez ci-joint, pour information, le dossier de consultation présentant l'intérêt écologique du site, le projet de nouveau périmètre et une note rappelant les effets de la désignation et de la révision du périmètre des sites Natura 2000.



René BIDAL

Copie à :

- Madame la Directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire (SRNP)*
- Monsieur le Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire*